

Image not found or type unknown



Crédit souscrit avec garant (époux)

Par **Pram0013**, le **06/05/2010** à **15:08**

Bonjour, rnrnIl y quelques années, mariées, nous avons contracté mon mari et moi, un crédit, qui a été signé à nos deux noms. rnrnPlus tard, notre divorce est prononcé, la grande partie de nos prêts n'ont pu être soldée par la vente du bien immobilier. rnrnMe retrouvant seule, et dépressive, je ne peux plus assurer les mensualités demandées par les organismes de crédits. rnrnMon ex mari, ayant co signé le contrat de crédit, sera obligé de payer les mensualités à ma place, ce que je voudrais lui éviter. rnrnJe dépose très prochainement une demande de sur-endettement. rnrnMA QUESTION rnrnExiste t'il une solution juridique qui donnerait à mon ex mari, la possibilité de se dissocier de l'ancien crédit que nous avons souscrit ensemble ? rnrnAvec tous mes remerciement, cordialement.